

Ecole maternelle du Ried – Hoenheim
Compte-rendu du conseil d'école extraordinaire du 14 janvier 2014

Personnes présentes :

- Monsieur Gleitz, inspecteur de l'Education Nationale
- Présidente de séance : Mme Roquet, directrice
- Enseignantes : Monsieur Mutet, Mesdames Arnold, Egele, Fulleringer, Jellimann, Klein, Knapp, Wolff
- Représentants de la Mairie : Monsieur le Maire de Hoenheim, Mme Guillaume-Peguet
- Représentants de parents d'élèves : Monsieur Leonhardt, Mesdames Aoufi, Ebel-Trabelsi, Maurer, Siffert

Personnes excusées : Mme Welsch, Mme Hafini, Mme Heinrich, parents d'élèves
Mme Fullenwarth, enseignante en congé maladie.

Mme Roquet ouvre la séance à 17h39

Mme Heinrich et Welsch voulaient voter par procuration. Mme Roquet informe que la réglementation en vigueur ne prévoit pas la possibilité du vote par procuration au sein du conseil d'école.

1) Objet du conseil d'école, rappel des faits

Les horaires choisis par la mairie ne satisfaisaient ni les enseignants ni les parents qui ont tous demandé la tenue de ce conseil.

Mme Roquet rappelle la démarche suivie concernant la réforme des rythmes scolaires : concertation en 2012/2013 avec une enquête auprès des parents et des enseignants qui ont pu tous donner leur avis ; décision en 2013/2014 après concertations avec les différents partenaires (école/directeurs ; parents élus, autres partenaires socio-éducatifs et religieux).

Prise en compte des besoins des parents (2^{ème} enquête de la mairie en cours concernant le périscolaire, la garderie et la cantine).

Puis Mme Roquet expose le déroulement pressenti pour ce conseil.

Document distribués :

Horaires proposés par ...	... la Municipalité	... les enseignants	... les parents
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	8h30 – 11h45 et 14h00 – 16h00	8h30 – 11h30 et 13h30 – 15h45	8h15 – 11h45 et 13h45 – 15h30
Mercredi	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	8h15 – 11h15

2) Les parents : Mme Siffert

« Nous ne sommes ni pour ni contre la réforme. L'objectif est la réussite des enfants avec le respect de leurs rythmes.

Nous regrettons de ne pas avoir eu d'explications, ni de motivation pour le choix de ces horaires lors de la réunion du 18-11-13. Nous avons voté pour la proposition des horaires, mais sans connaissance des tenants et aboutissants concrets, aurions souhaité échanger avec les enseignants et les diverses organisations.

Après réflexion, nous remarquons le peu de place laissé aux nouvelles activités périscolaires, ainsi que le peu d'allègement des journées. Débuter à 8h30 semble être tardif.

Nous souhaitons donc échanger à nouveau sur les horaires.

Nous déplorons la non-association des autres écoles d'Hoenheim à ce conseil d'école.

Nous regrettons aussi que les horaires soient différents le mercredi, difficile pour enseignants et parents. La pause méridienne de 2h est source de fatigue pour les demi-pensionnaires, nous souhaitons qu'elle soit allégée. Y-a-t-il possibilité de trouver un nouvel emploi du temps ? »

3) M. le Maire

M. le Maire déplore tout d'abord qu'il y ait eu des échanges tendus de la part des représentants de parents d'élèves envers les représentants de la mairie. Il rappelle que les horaires n'ont pas été choisis par lui-même, mais par plusieurs élus, avant d'être transmis à l'inspection pour validation.

Démarches pour la proposition des horaires

Depuis novembre 2012, il y a eu 25 réunions, conférences et rencontres en vue d'élaborer ces nouveaux horaires. Il y a eu 53 % de réponses au questionnaire de février 2013 en maternelle, 61 % à l'élémentaire.

Les parents ont répondu avec des attentes.

M. le Maire rappelle que le texte de loi est à appliquer, que l'intérêt de l'enfant a été privilégié et qu'il faut proposer des choses réalisables en tenant compte des contraintes techniques, des moyens humains et financiers disponibles.

Il rappelle avoir participé à tous les conseils d'école de la ville pour évaluer les demandes et remarques.

Comment concilier l'intérêt des enfants et ceux des parents ?

La commune compte beaucoup de familles monoparentales, avec contraintes liées au travail.

Sur 176 réponses, les parents indiquent 23 modes de garde d'enfants différents et 12 ont notifié que l'horaire de 8h30 poserait problème. Pour ¾ des parents, les nouveaux horaires ne posent pas de problèmes.

La ville s'engage à prendre les enfants en charge de 7h50 à 8h20.

Décision des horaires

Lors de la réunion du 18 novembre 2013 ont été invités : les élus de la mairie, les représentants de parents, les écoles représentées chacune par 2 personnes. A la sortie de cette réunion, tous étaient d'accord sur les nouveaux horaires et tous les ont validés.

M. le Maire indique qu'au jour d'aujourd'hui, « nous sommes la seule école de la commune à remettre ces horaires en cause ».

Il n'a aucune autorité pour modifier ces horaires ce soir, mais signale une possibilité de discussions. Il aurait trouvé plus décent de recevoir la proposition des parents avant le conseil d'école pour les étudier avec les élus.

Restauration scolaire, participation de la mairie

M. le Maire rappelle que 2 services de restauration sont assurés, et qu'il est impossible techniquement de n'en faire qu'un. Le personnel de restauration a demandé à la mairie d'obtenir 15 minutes supplémentaires pour les repas : afin d'assurer de bons services.

M. le Maire rappelle la participation de la mairie sur de nombreux points : subventions, moyens pédagogiques, domaine sportif, musical, domaine extrascolaire...

Au sein des écoles : Laurence Petassou, intervenante en musique, 10h45 par semaine sur le temps scolaire.

Activités sportives en élémentaire.

Horaires communs

Les horaires fixés sont les mêmes dans plusieurs communes, comme à Schiltigheim... il s'agit donc d'une concertation commune. Les propositions horaires de la mairie sont ressemblantes à 80% à celles de la CUS (Strasbourg en attente). Il y eu un déplacement au DASEN, à Nancy...

M. le Maire souligne un sentiment de non prise en considération du travail des élus, alors qu'essai de conciliation au maximum.

Journée du mercredi

Une garderie a déjà été mise en place par le passé le mercredi matin, mais a rapidement été supprimée car manque d'enfants participants.

Le Maire est en démarche d'accord avec le centre socio culturel, mais cela demande plus de travail pour les enfants de moins de 6 ans. Ce travail ne pourra véritablement avoir lieu qu'après la validation des horaires. Concernant la prise en charge des élèves du mercredi matin au soir, le Maire va étudier avec la commission scolaire et les différents services. Les moyens seront discutés à partir d'avril pour les NAP et les activités du mercredi après-midi.

Les parents souhaitent savoir quand les NAP seront mises en place. Le Maire ne peut pas répondre pour l'instant.

Les parents souhaitent connaître les résultats du sondage mairie sur les quatre écoles.

3) Remarques de Mr Gleitz :

M. Gleitz s'étonne du caractère tardif de la réunion de ce soir. Il avait demandé aux écoles de faire un travail de réflexion pendant l'année scolaire 2012-2013.

Le recteur a demandé que les communes se positionnent fin 2013, avant la période pré-électorale, pour qu'ensuite, un travail qualitatif autour de ces horaires puisse avoir lieu pour les mairies qui le souhaitent. Il fallait décider ces horaires, car on n'est plus aujourd'hui dans un calendrier où on modifie les horaires. La proposition sur la commune d'Hoenheim a été soumise à Mr Gleitz qui a donné un avis favorable, la proposition a été envoyée ensuite à l'Inspection Académique.

Les raisons de l'avis favorable :

- 1) Les horaires d'école correspondent à l'esprit de la loi, avec 3h d'école le mercredi matin.
Le gain essentiel est le retour à 9 demi-journées de classe. Si on allège partiellement les autres journées, on est dans l'esprit de la réforme. Pas une personne n'est venue dire que les journées seraient trop longues, ou qu'il faudrait revenir au samedi matin...
Mr Gleitz ne parle pas d'enfants, mais d'élèves apprenants.
- 2) Les conditions de concertation à Hoenheim ont été satisfaisantes et suffisantes.

M. Gleitz comprend qu'il y ait de l'émotion concernant les horaires et remarque un manque de communication.

Le travail du Maire est de s'approcher d'un consensus. Mais il est impossible de trouver un accord commun à tous. C'est une réforme majeure, la première d'une telle ampleur depuis Jules Ferry. Il s'agit d'une ambition forte pour un meilleur équilibre entre scolaire et périscolaire.

Attention à ne pas scier la branche sur laquelle on est assis.

C'est un gain pour les enfants de démarrer l'école plus tard.

Il y aura toujours des parents qui travailleront tôt qui ne pourront pas démarrer plus tard. D'où la proposition par la mairie d'un temps de garde à l'école, pour ces quelques enfants

Certains conseils d'école ont signalé ne pas être d'accord à la majorité avec la proposition d'horaires de la mairie.

Le travail de Mr Gleitz est de faire remonter les désaccords au directeur académique, de communiquer.

Ceci ne changera pas la décision du directeur académique, mais les remarques seront intégrées dans une décision académique plus large.

Ce qui concerne l'IEN et les enseignants, c'est le temps scolaire.

Les communes décident des NAP. Le projet éducatif est décidé par la mairie.

L'Etat incite aux NAP, avec une aide financière de 50 euros par élève, mais elles ne sont pas obligatoires.

L'Etat demandera vraisemblablement des comptes.

Rien n'empêche de réfléchir à une liaison entre projet d'école et projet éducatif, visant à renforcer le projet d'école. La commune décidera des NAP, elles seront proposées au prochain conseil d'école.

Les APC existent déjà, puis petit à petit, des NAP éventuellement.

En mars, c'est la période électorale, donc en avril : débat sur les NAP, après les élections.

On comprend que pendant la phase électorale, on ne veuille pas s'engager.

Une adaptabilité devra être trouvée au fil des rentrées.

Si la majorité reconnaît des problèmes au niveau des nouveaux horaires, une possibilité de modification sera envisagée à la rentrée 2015.

Le budget 2014 sera voté après les élections municipales.

Il faut débattre, mais que le débat soit serein.

Les NAP concernent les communes, l'Education Nationale n'intervient que si la municipalité le souhaite.

Après le 24 janvier, les services pourront collecter les informations et voir s'il y a de nouveaux problèmes.

Echange entre M .le Maire et les parents représentants :

En février, une nouvelle rencontre est prévue entre la mairie et les parents.

Après les élections, le dialogue sera inscrit. Le planning des rencontres sera fixé avec les parents et les autres organisations : associations, intervenants publics, privés, etc...

Plus l'échéance arrive, plus les parents sollicitent les parents représentants pour une clarification concernant les parents qui ont soulevé des problèmes dans les questionnaires.

Les parents remercient sincèrement la mairie pour le questionnaire, et attendent la réunion de février pour rassurer les parents qui ont soulevé des problèmes.

Deux nouvelles embauches sont en cours au niveau du centre socioculturel avec agrément pour prise en charge après 16h.

5) Les enseignants :

Les enseignants soulignent que les emplois du temps vont être changés, ce qui implique une réorganisation complète.

Le problème est l'absence de régularité dans la proposition de la mairie : la matinée est plus courte le mercredi de 15 minutes. D'où la motivation d'avoir soit 3h tous les matins car obligation de 3h le mercredi matin, soit d'obtenir une dérogation pour rallonger la durée du mercredi. Dans ce dernier cas, les 15 minutes supplémentaires du mercredi devraient être retranchées ailleurs.

Le Maire ne s'y oppose pas. Les parents sont favorables également.

Ce ¼ d'h de transition pourrait être utilisé de diverses manières : Finir 15 min plus tôt le vendredi soir est proposé à Illkirch mais cette proposition semble difficile à mettre en place : pas de régularité l'après-midi, et problème des enseignants travaillant à temps partiel.

6) Votes

Les représentants de la mairie n'ont pas pris part au vote.

Horaires proposés par ...	... la Municipalité	... les enseignants	... les parents
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	8h30 – 11h45 et 14h00 – 16h00	8h30 – 11h30 et 13h30 – 15h45	8h15 – 11h45 et 13h45 – 15h30
Mercredi	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	8h15 – 11h15
Vote 14 votants	- 7 voix CONTRE - 7 ABSTENTIONS	- 11 voix POUR - 3 ABSTENTIONS	abandonnées

Mme Roquet enverra ces résultats à l'inspection.

Mme Roquet clôt le conseil à 20h05.

La secrétaire de séance :
Mlle KLEIN

La directrice :
Mme ROQUET